

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12	Six mois.....6	Six mois.....7
PAYABLES D'AVANCE			

Rédacteur en Chef: **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
14, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne	0 40
Réclames.....	0 60
Chronique locale.....	1 50
PAYABLES D'AVANCE	

A L'INSTRUCTION - UNE NOUVELLE BASSESSE

Tunis, le 11 juin 1896

LE MÉGALOMANE

L'homme en baudruche qui depuis plus de dix-huit mois fait tous ses efforts pour ruiner la Colonie française, et qu'on nous impose comme résident général, commençait à se dégonfler et à perdre un peu de sa jactance.

Tout avait été essayé pour le remonter, élections fraudées, ballades carnavalesques et coûteuses pour le pauvre arabe à travers la Tunisie, grandes mais pas franches lippées dans un pseudo-cercle français, rien n'y avait fait et la baudruche commençait à perdre ses formes et menaçait de s'aplatir complètement si on ne trouvait personne pour la souffler de nouveau.

C'est alors que craignant sa fin prochaine, on l'expédia à Paris.

Là des amis complaisants et des gens qui avaient encore un peu la reconnaissance du ventre, se chargèrent de l'opération.

Un surtout, un certain Boucher, que les hasards d'une constitution pénible de ministère ont amené, on ne sait pourquoi, dans le cabinet français, un de ces congressistes pèrigrinateurs dont le nom pourrait être écrit comme qualificatif de son intelligence et s'appeler *Bouché*, car il est réellement, a soufflé plus que les autres.

L'officieuse Havas nous a raconté par tous les menus détails, les différents gueuletons que le résident Millet et le Boucher sus-dit ont faits à Paris.

Et c'est ainsi que Millet est rentré à Tunis gonflé de victuailles et surtout du souffle du sot orgueil.

Et cet homme qui, instruit par les leçons que lui a infligées la Colonie, aurait dû revenir parmi nous, *assagi*, pondéré, réfléchi, a redébuté, comme aux premiers jours de son arrivée en Tunisie, par des insolences, par des défis à l'opinion publique.

Est-ce l'effet du sirocco de ces jours-ci? mais tous ces actes, depuis son retour, ne sont que des manifestations évidentes d'une folie dangereuse.

Il s'est aperçu, cinq ou six mois après, qu'il aurait fallu un délégué de plus dans la région du centre et du sud.

Il a convoqué la Conférence Consultative en dehors de toutes les règles de délais, de forme, en usage jusqu'ici.

Alors que jusqu'à ce jour, ce qu'on appelle les chefs de service, n'assistaient à la Conférence que pour donner des explications, il en a fait des membres actifs, qui ont pris part au scrutin pour la nomination du secrétaire.

Mais où le caractère de folle fatuité s'est révélé, c'est à la première séance de mercredi, dans un incident avec M. de Carnières.

Comme toujours, les différentes commissions sont nommées par les membres de la Conférence, qui choisissent eux-mêmes la commission, suivant telle ou telle spécialité d'affaires qu'ils affectionnent et qu'ils connaissent le mieux.

Lorsque M. Millet a vu que la commission des finances, qui est chargée d'étudier précisément la question du timbre et de l'enregistrement, se composait en grande majorité des membres de la Chambre de Commerce et de la Chambre d'Agriculture de Tunis, il n'a pu contenir son dépit et sa rage, et du ton d'un mauvais petit pion mal élevé, s'est livré à ses habituelles insolences :

« Je croyais, a-t-il dit, que la Chambre d'Agriculture devait s'occuper exclusivement des intérêts agricoles et non des finances, qui tombent dans le domaine politique ».

M. de Carnières, directement visé, a relevé, comme elle le méritait cette sortie, dont l'insolence ne le cédait qu'à la stupidité.

« Nous ne sommes pas ici, a répondu du M. de Carnières, pour recevoir vos observations et celle-ci surtout qui nous paraît fort déplacée ».

Ecumant de rage, le névrosé Millet essaie de répondre en bafouillant, d'un air provocateur : « Personne ne m'empêchera de faire des observations ».

A quoi M. de Carnières répond très calme.

« Personne ne nous obligera à recevoir et à accepter les vôtres ».

Comme on le voit, l'incident est typique et démontre suffisamment jusqu'où peut aller la fatuité.

Qu'on termine au plus tôt les travaux de la Conférence Consultative, car, par ces fortes chaleurs, tout est à craindre d'un mégalomane qui peut devenir très dangereux dans un accès de folie furieuse.

C. VERAX.

Il y a des individus qui poussent l'audace un peu trop loin, ne se rendant nullement compte de leur situation.

Ainsi, par exemple, le trésorier de la Chambre Mixte de Sousse.

Ce monsieur, régisseur général de l'Enfida s'est accusé lui-même dans une lettre qui restera mémorable, auprès de sa société, d'avoir vendu à des soldats au service de la France, de passage à Hammamet, des brebis atteintes de tuberculose, c'est-à-dire impropres à la consommation et pouvant empoisonner tous ceux qui en auraient mangé.

Enfin bien, malgré son propre aveu, le personnel à son service en a fait un membre de la Chambre Mixte du Sud et ses collègues de celle-ci, le trésorier de leur compagnie, et, comme les bureaux des Chambres Mixtes du Centre et du Sud font partie de la Conférence Consultative il se trouve donc que ce trésorier, couvert heureusement pour lui, par la pres-

cript, a fait de droit partie de celle-ci où il n'a eu qu'à se rendre.

Et dire que dans les quarante français faisant partie de cette institution baroque, il ne s'en est pas trouvé un seul pour lui jeter son crime à la face!

UNE LÉGENDE A DÉTRUIRE

Alors, est-ce qu'on n'aura pas bientôt fini de venir constamment nous parler de l'essence bien supérieure des musulmans aux chrétiens!

L'autre jour, c'était M. de Béhagle, ancien administrateur adjoint en Algérie, rendu surtout célèbre chez nos voisins par les démêlés qu'il eut avec son chef, M. Poirson, croyons-nous, qui venait dire, en plein Tunis, devant les membres de l'Institut de Carthage, que le musulman était d'une essence supérieure à la nôtre sans qu'aucune protestation se fit entendre; hier, à Paris dans un diner, c'était M. Millet lui-même, qui se livrait à cette sortie de mauvais goût, insultante même pour nous. Inutile, entre parenthèse, d'ajouter que les parisiens qui assistaient au diner où M. Millet prononçaient de si bête idiotie, ne connaissaient pas les musulmans, donc ils ne purent pas protester comme auraient dû le faire nos compatriotes à la conférence de M. de Béhagle.

La supériorité du musulman sur le chrétien est une légende que nous ne devons pas laisser ancrer dans l'opinion publique et que nous devons détruire par tous les moyens possibles; c'est ce que nous ferions si nous n'aurions qu'à plier bagages et à laisser s'administrer tout ses affaires par les gens qui s'administraient si mal avant l'occupation française.

Il est bien évident que parmi les musulmans, il en est qui sont d'essence supérieure à certains rustres de nos capitaines mais ceux-ci sont le petit nombre et jamais nous ne permettrons qu'on vienne proclamer en termes généraux la supériorité du musulman sur le chrétien. Cela n'est pas, et M. le Béhagle, comme M. Millet, a eu le tort d'en parler. Qu'ils eussent mieux fait de se taire! ils n'auraient pas dit une énormité qui les classerait dans la catégorie des abrutis, s'ils n'y figuraient déjà depuis fort longtemps, du moins l'un et l'autre.

Le diplomate Hanotaux, qui sous le Ministère Ribot ne voulait entendre en aucune façon parler de l'annexion pure et simple de Madagascar, et après la chute de ce ministère chercha, par la presse, à établir un courant en faveur du protectorat de la grande île, vient de recevoir sa punition, qui le classera désormais dans la catégorie que nous lui avons assignée depuis longtemps: celle des nullités.

A la suite des agissements des Favalolos, le gouvernement vient d'être obligé de soumettre au parlement le projet d'annexer Madagascar, et alors que c'est au ministre des colonies dont dépend aujourd'hui notre nouvelle possession qu'aurait dû incomber la tâche de déposer le projet sur le bureau de la Chambre, c'est M. Hanotaux qui en a été chargé par ses collègues.

Le bon est dur mais méritée n'est-ce pas?

Rentrée piteuse

On disait donc que M. Millet était un amateur du panache, amoureux de la réclame, aimant les vivats et les ovations,

allant au devant des foules en délire accourues pour l'acclamer!

Celui-là trompait sciemment le public, mentait comme plusieurs arracheurs de dents; personne n'aime moins tout cela que notre Résident général.

En voulez-vous des zhomards, pardon, en voulez-vous des preuves? C'est à foison que nous pourrions en fournir.

Ainsi, c'est presque en cachette, comme quelqu'un qui aurait commis un crime épouvantable — fut-il même d'avortement — qu'il s'est embarqué après avoir brisé le matériel de l'administration, placé sous sa main, au reçu du petit bleu le mandant à Paris, pour aller conférer avec son ami Hanotaux, mais le retour a été plus magnifique.

Craignant, avec juste raison, les ovations des quatre pelés et dix tondus — y compris le personnel de la résidence et messieurs les chaouchs d'icelle —, il a prié le commandant du Saint-Augustin de vouloir bien stopper, à l'entrée du chenal, à La Goulette, et s'en est allé dare-dare jouter dans les délices de Capoue, pardon, de La Marsa, des fatigues provoquées par les réceptions grandioses et enthousiastes, dont il avait été l'objet dans la capitale.

Pendant le séjour de M. René Millet, à Paris, à en croire la gazette officieuse, on aurait dit que la France en délire avait retrouvé un homme!

Tout le premier, le Boucher, ministre du commerce, se voyait peut-être, déjà, premier chambellan de Sa Majesté René II, aussi fallait-il voir s'il comblait de prévenances son ancien amphitryon, en passe de devenir quelque chose comme empereur des français et des tunisiens, surtout des tunisiens!

Les diners succédaient aux diners, ce qui dut être passablement agréable à Sidi René, car lorsqu'il voyage, le ministère des Affaires Étrangères, suivant des errements regrettables, a la mauvaise habitude d'allouer les frais de représentation au faisant fonctions. Il n'y a si petite économie qui ne soit profitable, quand on n'est pas riche, pas vrai? Alors il faut bien se rattraper où l'on peut. Trois sous par ici, dix-sept par-là, ça fait une somme à la fin de l'année qui permet presque la location, pour l'été suivant, d'une villa en Suisse, en attendant que le bon plaisir d'Hanotaux envoie, pour notre bonheur, et le sien, il *caro mio* René, représenter la France dans la patrie de feu Guillaume Tell.

Quel soupir de soulagement on poussera, ce jour-là, en Tunisie!

VERY DICK.

La Brochure Poublon

La Société pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie en Tunisie vient de faire paraître, sous la signature de son président, M. G. Poublon, une étude sur la dénonciation des traités et la révision des tarifs douaniers.

Dans son travail, M. Poublon insiste sur le maintien du *statu quo* en ce qui concerne les tarifs d'importation; il propose la suppression des droits de sortie et leur remplacement par une taxe d'octroi de mer à établir sur les marchandises importées, ainsi que l'augmentation des recettes douanières par la création d'une surtaxe pro-

gressive sur divers articles, tels que vins ordinaires et vins fins, liqueurs, alcools, sucres, cafés, savons, allumettes, matériaux de construction, etc.

Les recettes douanières atteindraient ainsi, d'après l'auteur, un total de 6.662.200 francs alors qu'elles ne dépassent pas actuellement 4.248.000 francs.

Dans son système, M. Poublon paraît avoir fait un peu trop bon marché de l'intérêt général, c'est-à-dire de celui de la consommation. Il n'a considéré la question douanière que sous un seul aspect : celui tout spécial du commerçant tunisien.

Les intérêts de la Société du commerce et de l'industrie ne pouvaient être placés en de meilleures mains; ils ne périliteront pas, si son président parvient à persuader M. Méline et le groupe agricole du parlement français.

La production industrielle affranchie de toutes taxes, le commerce exempt de tout, et le consommateur supportant tout le poids des impôts, grâce à des recettes douanières élevées; voilà le système que M. Poublon ne craint pas d'affirmer comme la répartition la plus équitable de l'impôt!

Nous ne nous proposerons pas de suivre l'auteur dans ses raisonnements, tant politiques qu'économiques, nous craindrions de nous y égarer. La lecture de certaines réflexions, ayant trait à la prépondérance de l'influence française dans la Régence, nous a frappés d'étonnement. Cet étonnement serait moindre si ces réflexions émanaient d'indigènes ou d'étrangers. Les théories économiques développées dans ce travail compromettent Adam Smith et Stanley Jevons, sous le patronage desquels elles sont exposées, si fort heureusement pour ces derniers, ils n'étaient pas à l'abri de toute suspicion depuis longtemps.

L'abrogation de la convention douanière de 1850 ne paraît pas de nature à effrayer M. Poublon. Une compensation serait établie par les moyens de primes d'exportation équivalentes au montant des droits du tarif général français. A la vérité, on ne nous dit pas avec quelles ressources ces primes seraient payées. Le calcul des sommes nécessaires pour payer ces primes aurait été intéressant à connaître; peut-être, qu'il serait de nature à modifier les idées de l'auteur, s'il s'y était arrêté un instant! A notre humble avis, à nous qui ne nous flatons nullement d'être des économistes distingués, il ne faudrait pas moins de six millions de francs pour panser une pareille blessure!

En résumé, la loi du 11 janvier 1892 n'a pas été abrogée; l'assimilation douanière comme une nouvelle épée de Damoclès, menace notre autonomie commerciale que nous devons défendre. M. Poublon réussira-t-il à écarter ce péril? Nous le souhaitons sans oser l'espérer.

Une Polissonnerie

Comment qualifier autrement les agissements auxquels se livre, depuis quelque temps, le commissaire central Robert, secondé d'un certain dénommé Jourdan, de profession inconnue, futur entrepreneur d'un établissement... de bains, dont le jeu fournirait les principaux éléments de vitalité, si le gouvernement en autorisait l'exploitation, à l'égard d'un de nos sympathiques compatriotes : nous avons nommé M. Victor Pietra, avocat au barreau de notre ville.

Parce que M. Pietra a dû prendre en mains les intérêts d'un de ses amis et ancien client de Toulon, contre M. Robert, il n'est pire méchanchetés que les deux compères n'inventent et ne fassent contre lui, dont ils ont, paraît-il, juré la perte. Ils veulent le voir, coûte que coûte, partir de Tunis et n'auront trêve ni merci, disent-ils, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur but. En cela, ils se trompent étrangement car M. Pietra n'est pas homme à se laisser abattre et il saura résister, à son avantage, à l'assaut que lui livrent les Robert et les Jourdan.

La victoire étant toujours du côté du bon droit et de la justice, Monsieur Pietra aura raison de ses deux ennemis qui l'accusent, entr'autres forfaits, d'être sinon l'auteur, tout au moins l'inspirateur des articles qui ont paru, ces temps derniers, dans la *Petite Tunisie* contre le central Robert.

A ce sujet, grand a été notre étonnement, l'autre jour, de trouver, dans notre boîte, la lettre ci-après de M. Pietra :

CABINET
DE
Tunis, le 8 juin 1896.

M. VICTOR PIETRA
AVOCAT
au Barreau de Tunis

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

J'ai recours à votre loyauté et j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien déclarer la vérité dans les circonstances suivantes :

Une certaine coterie et un certain personnage — porte parole autorisé de cette coterie —

mène contre moi, soit à Tunis, soit à Toulon, une campagne d'une extrême violence, prend pour prétexte et pour excuse que les articles publiés par la *Petite Tunisie* sur M. le Commissaire central de Tunis et ses amis auraient pour auteur ou pour inspirateur celui qui écrit ces lignes.

Cette coterie ne me pardonne pas d'avoir pris la défense d'un de mes compatriotes, victime d'agissements que je ne puis qualifier ici, et elle met tout en œuvre contre moi.

En attendant que je défère à la juridiction correctionnelle les diffamations que ce groupe fait courir contre moi, en attendant que je porte à la connaissance de M. le Résident général (à qui je viens d'écrire pour demander une audience) les faits graves qui préoccupent, à bon droit, une partie de l'opinion publique à Tunis, à propos d'une révocation qui a frappé le meilleur de mes amis dans d'extraordinaires circonstances, faits sur lesquels nous nous sommes toujours tus pensant que justice serait faite un jour, faits que seul je puis rigoureusement, je viens vous prier de vouloir préjudiciellement à tout ceci, répondre aux questions suivantes :

1° De près ou de loin, directement ou indirectement, ai-je écrit jamais une seule ligne dans la *Petite Tunisie*? ai-je inspiré le moindre article?

2° N'ai-je pas fait auprès de vous des démarches pour obtenir que la *Petite Tunisie* fit le silence sur certains noms et sur certains faits; parmi ces noms, ne se trouvaient-ils pas sans cesse, celui de M. Robert?

J'attends votre réponse et vous prie d'accepter l'assurance de mes sentiments les plus distingués.
VICTOR PIETRA.

M. Pietra n'étant absolument pour rien, ni de près, ni de loin, dans la publication de nos articles, visant le central Robert, nous nous sommes empressés d'acquiescer à son désir, en lui envoyant le mot suivant :

Tunis, le 8 juin 1896.

MON CHER MAÎTRE,

Nous recevons à l'instant une lettre qui nous étonne un peu.

Il y a déjà quelque temps, au sujet d'un premier entre-filet contre M. Taravola, M. Crouzet vous donna une attestation signée de deux témoins dans laquelle il déclarait hautement, ce qui était la vérité, que vous n'avez rien dans la « *Petite Tunisie* ».

Aujourd'hui, sur les tracasseries d'une de nos rastauquères, vous nous posez de nouvelles questions auxquelles il nous est bien facile de répondre.

Si vous êtes intervenu dans la campagne que mène la « *Petite Tunisie* » contre M. Robert et son entourage, ça n'a été que pour nous empêcher d'arrêter nos attaques.

Nous sommes heureux de vous donner cette marque de sympathie en rendant hommage à la vérité.

Agrérez, Cher Maître, l'assurance de nos sentiments dévoués.

P. le Rédacteur en Chef
Le secrétaire de la rédaction,
Signé : U. CROUZET.

De tout ceci, ne ressort-il pas clairement que c'est une nouvelle polissonnerie de votre part et de son digne collègue Jourdan?

Quand donc le gouvernement finira-t-il par s'occuper de cet extraordinaire politicien et assainira-t-il l'administration tunisienne en se débarrassant de ce singulier fonctionnaire?

LES Anarchistes Italiens

La *Petite République* et l'*Intransigeant* s'occupent des anarchistes italiens et ont peu après leur débarquement sur la plage de Soliman.

Voici ce que disent nos confrères parisiens :

EN LIBERTÉ !

Notre vaillant ami Cipriani vient de recevoir la dépêche suivante :

« Six condamnés politiques, parmi lesquels « Palla et Pezzi, échappés de l'île de Favignana, ont débarqué à Soliman, près de Tunis. « Arrêtés par ordre de l'autorité italienne par « police locale. »

Les condamnés politiques en question sont les victimes de Crispi, l'odieuse fantoche qui tyrannisa si longtemps l'Italie.

Palla et Pezzi sont des militants audacieux qui furent mêlés à toutes les luttes des socialistes italiens contre la monarchie et la réaction crispinienne.

Palla est un intime ami de Cipriani qui, pendant quinze mois, fut son compagnon de prison.

Aussi nous réjouissons-nous fort de l'évasion de nos camarades italiens.

Quant à leur arrestation, sous la sommation des autorités italiennes, elle ne peut être maintenue, et nous refusons de croire que le gouvernement français serait assez infâme pour permettre l'extradition.

Les socialistes italiens sont nos hôtes en Tunisie. Il n'est point possible de discuter un instant le caractère exclusivement politique de leurs condamnations.

Qu'on leur rende donc bien vite la liberté! La France n'aura pas cette honte de se rendre complice des haines sauvages de Crispi et de ses abominables persécutions.

(*Petite République*)

ARRESTATION DE RÉVOLUTIONNAIRES ITALIENS

Un télégramme de Tunis, en date d'hier soir, adressé à un de nos amis, nous annonce l'évasion, le débarquement et l'arrestation à Tunis de six condamnés politiques italiens.

C'est de l'île de Favignana qu'ont pu s'échapper les « coatti », maintenus par le cabinet de Rudini dans l'enfer où les avait plongés le misérable Crispi. Tous les six sont des révolutionnaires éprouvés, sur lesquels la monarchie italienne a épuisé ses rigueurs. Parmi eux se trouvent les citoyens Palla et Pezzi, bien connus des militants de la cause socialiste.

Après une traversée heureuse, la petite embarcation dans laquelle s'étaient jetés les six évadés put aborder sur le littoral africain, près de Tunis.

Les malheureux purent croire que leur délivrance était définitive.

Ils se trompaient. Le bruit de leur arrivée fut bientôt connu et, sur la demande du consulat italien, la police locale s'empessa de les mettre en état d'arrestation.

Cette mesure précipitée n'est encore que profondément vexatoire; elle serait absolument monstrueuse si elle était suivie de la livraison des six évadés au gouvernement italien, qui réclame sa proie.

Il n'y aurait pas de mépris, de sifflets et de crachats que ne mériteraient les hommes qui auraient fait de la République française la geôlière du roi Umberto.

(*Intransigeant*)

Les agents de la France, comme nous le disons d'autre part, ont eu la honte de se rendre complices des haines de Crispi et de ses créatures et se sont faits les geôliers de la monarchie de Savoie.

A L'INSTRUCTION

Depuis trois semaines, nous nous époumonions à dénoncer à la justice, un crime d'avortement d'un fœtus de cinq mois passés — ayant respiré plus de vingt minutes après sa venue au monde — commis par trois misérables à l'instigation de l'un d'eux, sans que celle-ci parut s'émeouvoir de notre dénonciation.

Cela n'aurait pas été sans peine, mais enfin, dame Thémis a fini par entendre notre cri d'indignation — fidèle écho de celui de la population — et elle a ouvert une instruction contre les coupables qu'elle connaît parfaitement bien.

Vendredi dernier, M. Crouzet, notre secrétaire de la rédaction, gérant du journal, a été appelé chez le commissaire de la sûreté pour déposer sur les faits à sa connaissance.

A son grand regret, M. Crouzet n'a pu rien dire, car il avait à mettre en cause pour les faire entendre des personnalités que M. Lardet était dans l'impossibilité absolue de convoquer en son cabinet pour les interroger. Il l'a prévenu, toutefois, que s'il était appelé par M. le juge d'instruction, il n'aurait plus les mêmes raisons de se taire et parlerait.

Voici, à peu près quelle serait la déposition de notre ami :

« Il y a environ trois ou quatre mois, qu'à l'instigation de M. X... la femme Y... sa maîtresse, enceinte depuis plus de cinq mois, de ses œuvres, se laissa faire la ponction utérine par la sage-femme Z... Elle devait recevoir, comme récompense, disait-elle, deux mille francs de son amant.

« Ce fut celui-ci qui se chargea de trouver la sage-femme, qui en débattit le prix et lui donna un à-compte d'une centaine de francs sur la somme convenue; le solde devait être payé après l'avortement.

« La ponction utérine fut pratiquée et un enfant parfaitement constitué qui vécut vingt minutes au moins, vint au monde.

« Afin que l'amant ne put avoir des

doutes sur l'avortement, et payé les deux mille francs convenus, l'enfant fut enveloppé, dans un journal et lui fut porté non par une petite fille, comme nous l'avons dit tout d'abord, mais par un de ses employés, lyonnais d'origine.

« En prenant le paquet que lui présentait le dit employé et après l'avoir examiné ce qu'il contenait, il dit textuellement : « qu'est-ce que c'est que cette saleté-là? » et il le jeta avec dégoût, dans le foyer d'une chaudière qui se trouvait à côté de lui.

« Si M. le juge d'instruction veut donc éclaircir sa religion et que les coupables de ce crime soient punis comme ils le méritent, cela dépend absolument de lui.

Nous sommes prêts à parler et à ne rien celer.

RUINE CONJURÉE

Personne n'a l'air de se douter que la Tunisie a été à deux doigts de sa perte; et, sans aucun doute, le temps orageux dont nous sommes affligés depuis quelques jours est le restant du cataclysme qui a failli nous engouffrir.

Heureusement que, même, ou plutôt, surtout en son absence, le prévoyant Millet veillait sur nous et sur la Tunisie; ce qu'il y a de plus drôle, ce Résident extraordinaire, ne s'occupe jamais autant de la Tunisie que lorsqu'il n'y est pas.

Enfin, bien, oui, Millet — à distance — a sauvé la Tunisie comme les oies sauvèrent le capitole.

Figurez-vous qu'on avait oublié de désigner trois délégués pour le Sud, et le jour de l'élection de ces délégués les Soussiens n'ayant pas de représentant, ont fait du chambard et se sont retirés.

La situation se compliquait et devenait très grave.

Pensez donc, toute la région qui n'est pas du Nord — comme moi; — qui ne veut pas être du Midi — pas comme moi — où diable va-t-on la caser!

Parce que, il ne faut pas ignorer qu'il y a des gens qui ne comprennent pas que l'on soit d'autre part que du Nord ou du Sud; il n'y a pas d'autre milieu; sans quoi on est considéré comme Auvergnat, ni homme, ni femme.

Donc, les Soussiens qui ne sont pas du Nord, ne veulent pas être du Sud, ni Auvergnats.

A force de chercher on a trouvé.

Les Soussiens ne s'appelleront plus les Soussiens, ils ne seront ni du Nord ni du Midi, ils seront du Centre et on les appellera, si on veut, des centraux, bien entendu, rien de l'Ecole centrale, ni des maisons de même nom.

Oui, mais tout cela n'arrangerait pas les affaires de la Tunisie, qui était grandement menacée dans son existence par la séparation de la région centrale. Il fallait aviser et se décider.

C'est alors qu'apparait la prévoyance de notre excellentissime René.

Et comme un décret ne lui coûte pas plus que les fêtes qu'il donne à la résidence et qu'il fait payer par les travaux publics, vite il prend sa bonne plume de Tolède — ou d'ailleurs — et un nouveau décret paraît annulant les élections du 31 mai, donnant à la région du sud, trois représentants à la Conférence Consultative, au lieu de deux, et accordant ainsi aux Soussiens — pardon! aux Centraux — un représentant.

Enfin, toutes, les difficultés sont aplaniées, Sousse jubile et illumine, la Tunisie est sauvée!

C'est égal, nous l'avons échappé belle!

Mais voilà-t-il pas une autre affaire!

Comme toujours, lorsqu'il a fait quelque chose d'un peu bien, le résident répare cela par une avanie ou petite saleté — comme dirait notre correspondant Marius — il n'a pas dérogé à ses habitudes en pareille occurrence, et voici ce qu'il a trouvé en compensation du dernier décret en faveur de Sousse.

Suivant les conventions faites les années précédentes, le siège de secrétaire de la Conférence était réservé à la Chambre Mixte du centre, c'est-à-dire à M. Robert.

Mais cela ne plaisait que tout juste au grincheux et insolent René, qui n'avait pas vu, sans une certaine appréhension, M. Gallini nommé membre de la Conférence Consultative; et alors, il ordonne à ses lar-

bins de voter contre Robert — pas le commissaire central, ah! non alors — et fait nommer Cambiaggio (André).

Ah! bien, là, vrai, les centraux n'ont pas de chance et je crois bien que Millet leur tient encore rancune.

Le plus drôle, c'est que sans s'en douter, peut-être, Robert n'a eu que les voix des anti-résidentiels et que siles larbins — qu'on appelle vulgairement des chefs de service, je n'en sais pas trop pourquoi, qui n'ont pas le droit de voter, n'avaient pas voté, le candidat du résident, Cambiaggio, ne passait pas.

Je parie un cigare d'un sou que Robert — qui tout en étant central n'est pas du tout commissaire — n'est pas content, et le centre non plus.

Enfin, nous — gens du nord — nous n'avons qu'à remercier l'oise qui nous a sauvés sans être du capitole.

USTUCRU.

Une nouvelle bassesse

Nous avons dit un mot, la semaine dernière, au sujets des anarchistes italiens ou soi-disant tels, arrêtés à la requête du Consul d'Italie, sur le sol tunisien, sol français par conséquent, puisque ce pays est placé sous notre protectorat, sans avoir commis le moindre délit.

Nous protestons de toutes nos forces contre la bassesse de nos gouvernants qui n'ont pas hésité à remettre entre les mains des agents de leur gouvernement ces six individus internés « administrativement » dans l'île de Favignana et dont le seul crime est pour le sieur Crispi d'avoir flagellé partout où ils le pouvaient, sa politique néfaste pour l'Italie.

La remise de ces six italiens est une bassesse de plus à l'actif de nos gouvernants, que nous enregistrons à la suite des autres.

M. Paul REVOIL

Ministre plénipotentiaire - adjoint

Bien que depuis trois ou quatre mois en Tunisie, M. Revoil est encore peu connu du gros public qui n'a pas l'habitude de faire antichambre à la résidence générale pour y quémander quelque chose.

Nous croyons de voir recommander la lecture de ce portrait de la *Politique Coloniale*, dans sa galerie coloniale et diplomatique : reproduit aujourd'hui par la *Dépêche*.

Nous verrons par la suite si M. Revoil possède réellement les qualités éminentes qui lui attribue notre confrère parisien.

N'en attribuait-il pas également à ce pauvre Millet dont l'insuffisance, le pédantisme et la nullité aussi bien en diplomatie qu'en administration sont aujourd'hui amplement connus de tous? Ce qui prouve que ses portraits ne sont pas toujours marqués au coin de l'impartialité!

C'est au pied du mur qu'on voit le maçon, c'est à l'œuvre que nous jugerons M. Revoil que la *Politique Coloniale* présente sous les traits les plus flatteurs.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX

GRAND CAFÉ DE TUNIS

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE

Sans le vouloir, certainement, voilà aujourd'hui M. André Cambiaggio devenu le porte-étendard du Résident général.

Les résidentiels, à tous crins, se sont comptés, avec les directeurs de service, sur le nom de l'honorable vice-président de la municipalité; à peine sont-ils arrivés au chiffre dix-neuf.

Sans le vote illégal des fonctionnaires, M. Millet recevait un nouvel atout.

Dans une réunion publique tenue le samedi soir au Café du Commerce, les ouvriers français en grand nombre, ont, par acclamation, voté un ordre du jour de blâme contre les sieurs J.-B. Garnier, architecte et Boisson, pseudo-jarrier et les mis ont à l'index du parti ouvrier.

Pompusement, l'organe officieux, a annoncé, en termes gras, qu'un premier dividende — mieux vaut tard que jamais — de 6 pour cent serait payé aux actionnaires porteurs des coupons 1 et 2. Est-ce une manœuvre pour effrayer les lanceurs du futur journal quotidien ou faut-il voir par le versement le commencement des bénéfices provenant du monopole scandaleux des annonces judiciaires, accordé avec une subvention en numéraire par M. Millet au journal en question?

GRAND CAFÉ GLACIER

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Il existe, rue des Glacières, une société des anciens militaires italiens en congé. L'on nous demande si le gouvernement connaît la chose?

En tout cas, il est plus que probable que les membres faisant partie de cette société ont dû se passer de l'autorisation gouvernementale — qu'on ne leur aurait pas refusée, c'est certain — à laquelle les français sont seuls absteints.

Surve pays, en vérité, que la Tunisie, où les français seuls, doivent obéir aux lois règlements et arrêtés en vigueur et s'y soumettre!

En 1893, M. Louis Nicolas fit paraître une brochure, portant comme titre: *Exposé des faits dans le monde des... affaires.*

Cette brochure contenait des accusations graves contre un de nos concitoyens qui les a déferées, ces jours derniers, à la police correctionnelle.

M. Nicolas s'est vu condamner à 100 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar
PLATS DU JOUR

Dimanche dernier a eu lieu à la Villa des Fleurs une fête de gymnastique donnée par la société *La Gauloise*.

Elle a été magnifique et réussie (du moins dans sa première partie).

Dans la seconde,ormis les courses vélocipédiques et la musique, inutile d'en parler.

Cette année, les moniteurs du 4^e Régiment de Zouaves ont été les vrais gymnastes de la fête: l'année dernière c'étaient les Chasseurs d'Afrique.

Nous conseillons pour la prochaine fois à *La Gauloise* de mettre en tête de ses affiches et de ses nombreuses réclames, le titre suivant:

Grande fête de gymnastique donnée par les Moniteurs de l'armée avec le concours de différentes sociétés, au bénéfice de la Gauloise. Cesera la vérité.

Un accident passé sous silence est arrivé au jeune Cirighino. Disons-le hautement et sans crainte, cet accident s'est produit, grâce un peu par la faute du Vice-président Martin et à l'ignorance en matière de travail du moniteur chargé des exercices à la barre fixe. Espérons que notre jeune compatriote se rétablira promptement, mais en tout cas, il est permis de réfléchir avant de confier ses enfants en des mains si inhabiles.

BOCK ORBEC, boisson à la mode

La Goulette n'a plus rien à envier, aujourd'hui, à Tunis. Elle possède son tripot tout comme la capitale où on en compte plusieurs.

Mais le plus joli, c'est qu'il paraîtrait que ce tripot serait placé sous la protection de deux ou trois fonctionnaires de l'endroit qui auraient imposé un certain Bimbo.

Que fait donc M. l'inspecteur de police de cette localité?

Se figure-t-il, par hasard, qu'il a été envoyé là-bas simplement pour soigner sa petite santé et fermer les yeux sur ce qui se passe d'anormal autour de lui?

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro un article sur les cimetières israéliques de Tunis

Grande Brasserie du Phénix

TUNIS

Bière française garantie pur
MALT ET HOUBLON

VENTE EN FUTS, BOUTEILLES ET BOCKS
Expédition dans l'intérieur

F. MACHERAET, agent general rues Amilcar et Annibal

ETABLISSEMENT DES BAINS DE MER du Casino d'Hammam-el-Lif

Ouverture de la Saison

M. JULIEN a l'honneur d'informer le public que l'établissement des bains de mer est ouvert depuis le 1^{er} juin.

Liqueurs des premières marques

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX
GOUTERS, ETC., ETC.

Épicerie DOURA, (Voir aux annonces)

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY

successeur

DE J. CHEVALIER

TUNIS, — 20, Rue Essadikia, 20. — TUNIS

Laiterie Modèle

LAFRANE

H. ESPÉROUX, PROPRIÉTAIRE

DÉPÔTS:

1^{er} Rue d'Italie, 12 (en face la Poste)
Avenue de la Marine (en face la maison Colosio)

FR. INCROYABLE!

La Véritable Montre

Régulador D.G. 1^{re}

GARANTIE DEUX ANS

en vente chez D. LADISLAS

Horloger-Bijoutier

9, Avenue de France, 9,

GRAND ASSORTIMENT
de décorations et insignes
français et étrangers

René Delarue

1 Rue d'Espagne, Tunis

VINS DE TUNISIE GARANTIS NATURELS

ix-de-Vie de Vin et de Marc

VINS DE FRANCE

1^{er}, demi-fins, ordinaires

RIUM SAINTE-LUCIE EXTRA

CHAMPAGNE RIVART

TERMINUS-HOTEL

J. CAILLODS, propriétaire

Pièce de la Gare Française. — TUNIS

Cuisine Recommandée

et établissement se recommande à MM. les Voyageurs, Touristes et Négociants par sa confortabilité, sa situation centrale, son installation et son ameublement entièrement neuf.

Prix Modérés

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Bouf pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPÔT : à la Pharmacie E. NÉE

Librairie-Papeterie D'AMICO

17, Avenue de France, 17. — TUNIS

FOURNITURES POUR BUREAUX

Articles de Dessin

SORTANTS DE LA MAISON A. W. FABER

CARTES DE LA RÉGENCE

Restaurant d'Athènes

Vin de Samos

antique) de provenance directe
Prix : 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile

CHEZ M. PAPAYANNI

Rue de l'Eglise, 4, Tunis

MAISON F. DUC

Hotel-Restaurant Californie

44, Cours Belsunce — MARSEILLE

Service à la carte et à prix fixe

GIBAUD ET RICHAUD, successeurs

Changement de Propriétaire Café-Restaurant Américain

TUNIS. — Rue de Bone. — TUNIS

ÉTABLISSEMENT 1^{er} ORDRE

Liqueurs de Marque, Cuisine soignée

DÉJEUNER ET DINER : 2 FR.

Salons Particuliers

Etablissement ouvert toute la nuit

AVIS Pour avoir des médicaments bien préparés et bon marché, s'adresser à la Pharmacie du Croissant
16, Rue d'Espagne — TUNIS

GRND RABAIS. — LARROUYAT, PHARMACIEN

Dépôt de la Maison Charras, de Marseille
Glutinerie médicale contre le diabète.

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

C. BOURY, Armurer

TUNIS — 23, Rue Al-Djassira. — TUNIS

M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djassira n° 23, un grand assortiment d'instruments de pesage de meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

QUINQUINA VINCENT

(Marque déposée)

Vente des Vins de l'Archevêché de Carthage

(GROS ET DÉTAIL)

Expéditions par Caisses et par Fûts

dans tous les pays
On expédie par colis postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française. — TUNIS.

Épicerie de la Régence

Arrivages toutes les semaines de beurres et fromages

CONSERVES, SALAISONS

Liqueurs des 1^{res} marques

ATHANASIOU

12, Rue d'Italie — TUNIS

Goûter le

CHOCOLAT DOURA

c'est l'adopter

2 FRANCS LE KILO

Dépôt : rue des Glacières, 10-23-29, Tunis

PLUS DE CHEVAUX BLESSÉS

Guérison assurée de toutes les blessures des chevaux et autres animaux quelles que soient leur cause par l'emploi de l'ONGUENT COSTE & BERNARD.

PRIX DE LA BOÎTE : 3 FRANCS

S'adresser à M. NERON, dépositaire, 4, rue Saint-Charles, dans l'impasse.

ON DEMANDE DES PLACIERS

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toutes espèces d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

gent pour la Tunisie: J. FOR TI

TUNIS. — 14, Rue des Glacières — TUNIS

Quincaillerie Martz & Chaudron

PELLET & AZERM, Successeurs

AVENUE DE LA MARINE, TUNIS

— 0 —

Spécialité de Tuyaux caoutchouc avec et sans spirales fer, pour caves et arrosage

Tuyaux à gaz. — Caoutchoucs en feuilles

pour

Clapets et Joints à vapeur

Cordes et Cartons d'Amiante

PRIX TRÈS RÉDUITS

L'EXTRAIT de VIANDE **LIEBIG**
est INDISPENSABLE dans
TOUTE BONNE CUISINE
pour améliorer
POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

Le gérant: U. CROUZET.

Tunis — Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia 14

FEUX D'ARTIFICE
en tous genres
J. PAONESSA, artificier
Entreprise de fêtes publiques et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards serpentins, soleils, etc., figures allégoriques sur commande.
Prix défiant toute concurrence

Grande Boulangerie
et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Albrecht
24, Rue d'Italie, 24
et rue de la Commission, 8 - TUNIS
Succursale à Hammam-Lif

Brioche. — Croissants. — Petits Pains pour thé et café. — Bonbons. — Gâteaux. — Tartes. — Desserts, etc.
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité de Pains anglais. — Biscuits. — Pâtés fins. — Vins fins et liqueurs de premier choix. — Petits fours. Fournitures pour soirées, Baptêmes, Mariages et Bals.

5 Médailles d'Or — Grand Diplôme d'honneur, Paris 1889
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX

HUILES D'OLIVE DE TUNISIE
Garantie pure de tout mélange

EXPÉDITION ET COLIS POSTAUX DE 5 KLOS en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger.
Livraison à domicile en estagnon de 5, 10, 15, 20 et 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Commandes à M. PAUL NADAL, représentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Italie. — TUNIS.
Envoi franco d'échantillons sur demande

Boulangerie Viennoise
8, Boulevard de Paris
Ferdinand HEINRICH
SPECIALITE DE PAINS VIENNOIS

Croissants au Beurre
Petits pains pour Restaurants et Hôtels
ON PORTE A DOMICILE

Domaine P. Potin
CHAUX
HYDRAULIQUE
et Ciments

Dépôt: rue du Portozel
A. GAUVAIN
Dépositaire des produits de la Maison
SAINT FRÈRES
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées — tentes et tapis — rideaux — toiles et sacs — moquettes — chemises — gilets de chasse — espadrilles — sangliers, septain — cordages et ficelles.

Banque de Tunisie
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vue et à échéances fixes — Garde de titres au Porteur et escompte de coupons. Reports. — Coffres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays. SUBSCRIPTIONS. — ÉMISSIONS

Compagnie Algérienne
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France

Escompte, recouvrements, avances sur titres et marchandises, chèques et lettres de crédit sur tous pays, encaissements de coupons, ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0; bons à cinq ans, 4 0/0.

MATÉRIEL AGRICOLE ET INDUSTRIEL
Chemins de fer portatif Decauville

FABRIQUE DE NORIAS
de tous Systèmes
Aristide ALLIEZ
CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.
- MUSTAPHA ALGER -
Maison fondée en 1850
DE 1850 1880 1^{re} PRIX D'ÉTAT D'OR

Charrues, herses, scarificateurs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, locomobiles, batteuses, etc.
Raymond VALENSI, ingénieur civil, Tunis

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE
AIMÉ EYRIÈS
TUNIS - 24, Rue d'Italie 24 - TUNIS

MAISON FRANÇAISE
La plus ancienne de Tunis, se recommandant par la finesse de ses produits
PAR TOUS LES COURRIERS
GRAND ARRIVAGE DE FROMAGES ET BEURRE FRAIS
MAISON DE GROS ET DE DÉTAIL

AUX CISEAUX D'OR
Fabrique générale d'instruments et d'appareils de Chirurgie et de Médecine

Fabrique de Coutellerie en tous genres. — Fabrique de Bandage ET D'APPAREILS ORTHOPÉDIQUES SUR MESURE
Maison de Confiance
L. THIERS, coutelier, bandagiste orthopédiste
TUNIS, 26, Rue Al-Djazira, 26. — TUNIS

Instruments de chirurgie et pour vétérinaires, couteaux de poche extra fins, coutellerie fine, coutellerie de table, canif-soupe-cors, ciseaux. Sécateurs, greffoirs, pique-vins, rasoirs garantistondeuses humaines des meilleurs systèmes, tondeuses pour chevaux, dens, moutons. Outils pour bouchers, charcutiers, cuisiniers horticulteurs, vigneron etc. Bandages pour toutes hernies, ceintures hypogastriques, suspensoirs, bas élastiques et en peau de chien, gouttières, attes, jambes de bois, membres artificiels, béquilles, articles de voyage pour malades. Urinoirs, irrigateurs, injecteurs, sondes, pulvérisateurs, seringues sous-cutanées, ceintures-ventrières, articles d'alitement et d'hygiène. — Réparations et aiguisage en tous genres.
Maison recommandée par ses articles supérieurs égalité et solidité

MAISON PIERRE AUVIN — UNIS
A. LIODET, successeur
Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 10 ANS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins: 7, Rue d'Alger
Vastes Entrepôts: Rue d'Alger
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose de travaux.

LE MONDE
Cie Française d'Assurances sur la vie et contre l'incendie
SIEGE SOCIAL: PARIS, 16, rue Lepeletier
SOUS LE CONTROLE DE L'ÉTAT

VIE. — Assurances enus de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates différées et de survies. — Nues — propriétés, etc.

INCENDIES. — sinistres d'immeubles, fermes mobilières, marchandises. — Assurances contre la foudre et des appareils à vapeur. — Contre les recours des locataires. — contre les risques localités et les risques du voisinage.

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle assure conjointement les propriétaires et les locataires une prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la Cie affranchit de toute responsabilité les familles et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont acceptées par Le Crédit Foncier de France.
S'adresser pour tous renseignements à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Cie à Tunis, 25, Avenue de Paris.

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"
Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital: UN MILLION
Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 23 — Alger

Incendies
propriétés mobilières et immobilières
RÉCOLTES SUR PIED
en gerbes et en meules

Accidents
Collectives pour chantiers, travaux agricoles, sapeurs-pompiers
Individuels, chevaux et voitures
Risques de glaces

S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

BOIS DU NORD
Madriers, Planchettes, Chevrons, Linteaux en toiture
Lattes à Placé
BAPTISTIN BRÉMOND
SCIERIE MÉCANIQUE — MENUISERIE & CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3 et rue de Belfort — TUNIS

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
GROS DOURA Frères DETAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
Semences et Farines — Produits de Lait
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de bourse, avances sur titres encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe:
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%.

Demandez Partout
LE KINA BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Laroque et Cie et du champagne Montebello.

"LE PHÉNIX"
COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIÈGE SOCIAL: 88, rue Lafayette. — PARIS

Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS
PRINCIPALES SOUS-AGENCES:

MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès; WARGUEN, à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SANG à La Goulette, Kram et environs; GAHIL, à Medjez-el-Bab; LORRI à Souk-el-Arba; GUENOT, à Ghar Linnou et LEVY, à Kairouan.

TRANSIT INTERNATIONAL
P. Dana & Foubert
TUNIS, — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille
GONDRAND FRÈRES, Agents

Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en permanence à la salle des douanes.
Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur marchandises. — Camionnage pour laville et la campagne. — Déménagement.

TARIFS MODÉRÉS ET ADRESSÉS PAR LES ADMINISTRATIONS LOCALES
(La maison délivre des billets circulaires sur tous les réseaux de chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'Agence

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPART tous les jeudis, à 5 h. soir de MARSEILLE pour TUNIS
— tous les mardis à 4 h. du soir de TUNIS pour MARSEILLE
— tous les dimanches à 4 h. 1/2 du s. de TUNIS pour SOUSSE, MONASTIR, MEHDIA, SFAX, GABES et DJERBA
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ.

Comptoir National d'Escompte de Paris
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST*, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes

A vue..... 2% A 3 ans..... 3 1/2%
A 1 an..... 2 1/2% A 4 ans et au-delà..... 4%
A 2 ans..... 3%

Loction de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

Compagnie Générale Transatlantique
SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille

Départ de Marseille..... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis..... Dimanche à 5 heures m.
Départ de Tunis pour Malte..... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte..... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis..... Lundi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis..... Mardi à 11 matin
Départ de Tunis pour Marseille..... Mercredi à 3 h. 30
Arrivée à Marseille..... Jeudi à 5 h. matin

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille..... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis..... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse..... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse..... Jeudi à 3 h. 30 s.
Départ de Sousse pour Tunis..... Jeudi à 5 h. soir
Arrivée à Tunis..... Vendredi à 5 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille..... Samedi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Marseille..... Lundi à 5 h. matin

Prix des Places:
1^{re} classe, 100 fr. 2^e cl. 70 fr., 3^e cl. 30 fr. 4^e cl. 15 fr. nourriture comprise
AVIS IMPORTANT
MM. les voyageurs sont instamment priés de retirer leurs billets de passage à Tunis.
L'enregistrement des bagages a lieu à Tunis-Port et cesse une heure avant celle fixée pour le départ.
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 1, rue Es-Sadikia.